



OBSERVATIONS DU PUBLIC

Habitant en limite de la zone urbanisable LAU (parcelle 346). Je suis très inquiet de la possibilité de voir des maisons se construire juste au dessus de chez moi. Cet endroit est un des rares lieux entretenus du village (par mes soins et à mes frais depuis 30 ans). Implantation des habitations à cet endroit (parcelle 38 et 655) va à l'encontre d'une gestion logique de paysage de montagne. Le terrain étant très pentu, hormis le fait de priver les promeneurs d'un point de vue dégagé, ces constructions dégradent fortement l'aspect naturel du lieu car nécessite de Talus et des aménagements trop importants.

Il faut également noter qu'il y a un sentier de randonnée Club vosgien à cet endroit.

Et la source alimentant ma maison se trouve en limite de parcelle 38.

Enfin, si des constructions se réalisent dans cette zone je suis résolu à vendre ma maison car une ferme datant de 1850, renouée budgétairement avec un entourage également entretenu n'a rien à faire au milieu ou en limite d'un lotissement.

Et vu les demandes que j'ai déjà pu avoir, elle finirait sûrement entre les mains d'un investisseur visant à du secondaire, par le gîte de Groupe. L'urbanisation et la priorité donnée à l'implantation de résidences principales ne doivent PAS se faire à Nampate quel Prix!!!

Gillet Hervé

28 chemin des Vannes.